

## **Résolution de l'Assemblée générale du personnel l'EPS du Mont-sur-Lausanne**

\* \* \* \* \*

L'Assemblée générale du personnel de l'EPS du Mont-sur-Lausanne constate qu'à ce jour le Conseil d'État n'est toujours pas revenu sur sa décision d'indexer les salaires de 1,4% pour le secteur public et parapublic au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ce taux représente une baisse importante des salaires réels.

Elle a, de plus, pris connaissance de la rencontre qui aura lieu entre le Conseil d'État et les organisations syndicales le jeudi 23 février. Elle relève que le Conseil d'État se déclare, dans son courrier, être disposé à « *entendre* » ces dernières « *sur les thèmes importants* » pour elles.

Au vu de ce qui précède, l'Assemblée générale du personnel de l'EPS du Mont-sur-Lausanne :

- Réitère sa demande au Conseil d'État d'ouvrir des négociations avec les organisations syndicales, avec comme base une nouvelle proposition d'indexation qui constitue au minimum une nette amélioration de la décision communiquée le 8 décembre 2023.
- S'engage à participer à l'Assemblée générale de la fonction publique et du secteur parapublic dans la soirée du 23 février prochain, pour débattre du résultat de cette rencontre.
- Sans réponse satisfaisante à ses deux revendications, se déclare favorable à une nouvelle journée de mobilisation et de grève dans la fonction publique le mercredi 1er mars 2023.

**Résolution adoptée le 9 février 2023  
à l'unanimité des personnes présentes**